

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE

5 place du Parc
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ORNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil communautaire
de la communauté de communes des Pays de L'Aigle

SÉANCE DU 15 FÉVRIER 2024

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	55
PRESENTS	37
VOTANTS	45

CONVOCATION

Datée	du 09/02/24
Affichée	le 09/02/24

OBJET

Avenant de transfert au
mandataire du marché de
maîtrise d'œuvre pour la
réhabilitation et la
transformation en école
primaire de l'école
Victor-Hugo

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi quinze février, les membres du Conseil communautaire légalement convoqués le 9 février 2024, se sont réunis dans les locaux de la communauté de communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Monsieur Franck GAULTIER a été nommé secrétaire de séance.

Étaient présents : Véronique HELLEUX, Dominique LORMEAU, Sylvie MOLERO, Dominique NETZER, Didier PITOU, Éric ZO, Daniel MARIE, Serge GODARD, Philippe CROTEAU, Pierre DUFAY, Jean-Luc BEAUFILS, Paule KLYMKO, Michel LE GLAUNEC, Alexandra DEPARIS-AUBRIL, François BRIZARD, Christian BARBIER, Philippe VAN-HOORNE, Nathalie LENÔTRE, Sylvie CHAUVEL-TREPRIER, Pascal SAMSON, Marie-José MARTIN, Isabelle CLOUCHÉ, Philippe RONDEL, Delphine PRIEUR, Gilbert MATELOT, François HUREL, Fabrice GLORIA, Didier DEMONCHEAUX, Elisabeth JOSSET, Hervé HAREL, Franck GAULTIER, Jacky DE TAEVERNIER, Joël BRUNET, Jean SELLIER, Christine LEBRETON, André LAMONTAGNE, Guy MARTEL

Pouvoirs : Philippe THOURET a donné pouvoir à Philippe CROTEAU
Maïté GRANDCLERE a donné pouvoir à François BRIZARD
Nadège TROUILLET a donné pouvoir à Alexandra DEPARIS-AUBRIL
Charlène RENARD a donné pouvoir à Nathalie LENÔTRE
Jean-Marie GOUSSIN a donné pouvoir à Sylvie CHAUVEL-TREPRIER
Fleur GOSSELIN a donné pouvoir à Marie-José MARTIN
Mireille NOGUET a donné pouvoir à Pascal SAMSON
Serge DELAVALLÉE a donné pouvoir à Philippe RONDEL
Jean-Guy GRANDIN a donné pouvoir à Isabelle CLOUCHÉ
Christophe POTTIER a donné pouvoir à Joël BRUNET
François CARBONELL a donné pouvoir à Jean SELLIER

Absent excusé : Pascal SUARD

Absents : Nathalie RIBAUT, Pascal GUEUGNON, Didier COUSIN, Lionel GONNET, Hubert GORET, Virginie VIOLET

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20240215-2024-02-15-015-DE
Date de télétransmission : 22/02/2024
Date de réception préfecture : 22/02/2024

Monsieur LE GLAUNEC, Vice-Président délégué aux finances, expose aux membres du Conseil que par délibération du Bureau communautaire du 25 janvier 2024, il a été décidé de conclure avec la SHEMA, attributaire d'un accord cadre de mandats d'études, de maîtrise d'ouvrage et de services connexes, le marché subséquent n° 5, portant mandat pour l'opération de réhabilitation de l'école Victor Hugo intégrant les classes de l'école la Ribambelle et ceci pour un montant de 174 857,99 € HT soit 209 829,59 € TTC, se référant à un montant prévisionnel de travaux de 6 432 823 € HT.

Lors de la séance du Conseil du 14 décembre 2023, l'équipe de maîtrise d'œuvre DHD ARCHITECTES / IGC / MOZAIC / DB THERM / MATIMOPERLE a été désignée pour mener cette opération.

Il convient par conséquent de transférer par avenant le marché de maîtrise d'œuvre conclue avec le groupement dont DHD Architectes est mandataire à la SHEMA, étant précisé qu'à ce jour, aucune facture n'a été acquittée par la CDC des Pays de L'Aigle au titre dudit marché.

Jean SELLIER et Philippe VAN-HOORNE ne prennent pas part au vote.

- Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles R2162-7 à R2162-12,
- Vu la délibération n° 2021-09-30-167 du conseil communautaire en date du 30 septembre 2021 portant attribution d'un accord cadre de mandats d'études, de maîtrise d'ouvrage et de services connexes,
- Vu la délibération n° 2023-12-14-218 du conseil communautaire en date 14 décembre 2023 portant approbation de l'opération de réhabilitation et de transformation en école primaire de l'école Victor-Hugo et de son bilan financier,
- Vu la délibération n° 2023-12-14-219 du conseil communautaire en date 14 décembre 2023 portant désignation de l'équipe de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation et la transformation en école primaire de l'école Victor-Hugo,
- Vu la délibération n° 2024-01-25-004 du bureau communautaire en date du 25 janvier 2024 désignant la SHEMA comme mandataire pour la réalisation de l'opération de réhabilitation et la transformation en école primaire de l'école Victor-Hugo,

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- **CONCLUE** avec la SHEMA et le groupement de maîtrise d'œuvre DHD ARCHITECTES / IGC / MOZAIC / DB THERM / MATIMOPERLE un avenant de transfert du marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation et la transformation en école primaire de l'école Victor Hugo,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente décision

VOTE : UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

Acte reçu en préfecture le 22 FEV. 2024
Publié en ligne le
Certifié exécutoire 22 FEV. 2024

Le Président,
Jean SELLIER

